

▪ **SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)** Art.R717-15 du code rural et de la pêche maritime

1ère catégorie	2ème catégorie
<input checked="" type="checkbox"/> Moins de 18 ans <i>non affecté</i> à des travaux réglementés <input type="checkbox"/> Travailleur exposé aux agents biologiques de groupe 2 ⁵ <input type="checkbox"/> Travailleur exposé à des champs électromagnétiques ⁷ <input type="checkbox"/> Travailleur de nuit (>34 nuits/an) ⁸	<input type="checkbox"/> Travailleur handicapé <input type="checkbox"/> Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité <input type="checkbox"/> Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante

▪ **SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SIS)** Art.R717-13 du code rural et de la pêche maritime

Si aucune case du SIR ou du SIA n'est cochée, votre salarié relève d'un SIS

Date :

Le 27/03/2025

Nom et signature :


 SAS DOMAINE AF GROS
 5 Grande Rue - 21630 Pommard
 SIRET 383 967 346 00016
 T.V.A. FR 84 383 967 346

Références réglementaires :

¹ Article R4323-56 Code du Travail : conduite de certains équipements de travail mobiles ou de levage nécessitant une autorisation

² Art.R4544-10 et R4544-11 Code du Travail : habilitation électrique

Pour plus d'informations, se référer à la question 3 : [Suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, conduite d'engins, risque électrique : le décret du 18 avril 2025](#)

³ Art.R717-16 Code Rural et Art.R4412-160 Code du Travail

⁴ Art.R717-16 Code Rural : CMR de groupe 1a et 1b (classification CLP) + poussières de bois inhalables + formaldéhyde
<https://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/reglementation.html>

⁵ Art.R717-16 du Code Rural, Art.R4421-3 et Art.R4426-7 du Code du Travail

Exemples d'agents biologiques de groupe 2

Agents de maladie de Lyme ; Tularémie ; Pasteurellose ; Streptococcus suis ;
 Hantavirose ; Babésiose ou piroplasmose ; Dermatophytose ; Leptospirose

Exemples d'agents biologiques de groupe 3

Agents de psittacose ; Fièvre Q ; Tuberculose bovine ; Encéphalite à tiques d'Europe ; Echinococcose alvéolaire ; Brucellose ; Virus de l'hépatite E

Pour les zoonoses, se référer aux du Ministère de l'Agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/fiches-zoonoses>

⁶ Art.R4541-9 Code du Travail : manutention de charge inévitable. Maximum autorisé : 25 kg pour les femmes

⁷ Art.R4453-3 Code du Travail : travailleurs exposés à des champs électromagnétiques dépassant les valeurs limites d'exposition

⁸ Art.L3122-5 Code du Travail, L3211-2 Code du Travail, L3211-23 Code du Travail : définition du travail de nuit

Santé Sécurité au Travail

➤ Equipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes, nécessitant une autorisation de conduite¹

			Grues à tour, Grues mobiles, Grues auxiliaires de chargement.
Téléscopique	Minipelle	Nacelle	
			
Plate-forme élévatrice	Chariot élévateur	Transpalette autoporté	

⚠ Les tracteurs agricoles et les forestiers à roue ne sont pas concernés.

➤ Travaux nécessitant une habilitation électrique²

Typologies des opérations concernées par l'attestation		Habilitation	Commentaires
Opérations au voisinage de pièce nues sous tension	Voisinage simple	B1, B2, B1L, B2L, H1, H2	Opérations d'ordre électrique concernant les installations électriques (exemples : création, modification d'une installation, remplacement d'un coffret, d'une armoire)
	Voisinage renforcé	B1V, B2V, B1VL, B2VL, H1V, H2V	
Travaux sous tension	TST	B1T, B2T, H1T, H2T, B2TL, B1TL	Opérations d'ordre électrique concernant les installations électriques, réalisées au contact de pièces nues sous tension
Travaux de nettoyage sous tension	Les habilitations nettoyage relèvent des prescriptions normatives d'habilitation aux TST	B1N, B2N, H1N, H2N	Travaux de nettoyage sous tension, sur les installations électriques réalisés par différentes techniques, (exemples : aspiration, pulvérisation, lavage)
Autres opérations au voisinage	Interventions	BR, BRL, B1XL, B2XL	Opérations en présence de tension définies à l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 2001 fixant les modalités de réalisation des travaux sous tension sur les installations électriques dans le domaine de la basse tension et les références des normes applicables en la matière. (Exemples : dépannage de courte durée, connexion déconnexion)

Références réglementaires :

¹ Article R4323-56 Code du Travail : conduite de certains équipements de travail mobiles ou de levage nécessitant une autorisation

² Art.R4544-10 et R4544-11 Code du Travail : habilitation électrique

Pour plus d'informations, se référer à la question 3 : [Suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, conduite d'engins, risque électrique : le décret du 18 avril 2025](#)